

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJET DE L'APPEL A PROJET

1. Le Contexte

La ville de Saint-Cyr-l'École est une ville de 21.400 habitants, avec un réseau de soixante-trois (63) assistantes maternelles, de trois (3) multi-accueils et une (1) micro-crèche avec cent trente-cinq (135) places régulières et par an, environ une dizaine de places occasionnelles ainsi que de trois (3) micro-crèches privées de cinquante-huit (58) places et d'une crèche privée de quarante (40) places.

La ville dispose également d'un (1) Relais Petite Enfance pour accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde et les professionnels notamment au travers des matinées d'éveil mais aussi de temps de formation interne et externe au Relais.

Chaque année le nombre de naissances à Saint-Cyr-l'École s'accroît d'environ quarante (40) enfants.

Dans ce contexte, il est programmé la construction d'une micro-crèche de douze (12) places, répartie sur un (1) niveau (Rez-de-chaussée), avec un espace extérieur aménagé pour une surface de plancher totale de cent trente-cinq (135) m², en proximité de la gare de Saint-Cyr-l'École.

Ce local, acquis en Vente en État Futur d'Achèvement, livré avec façade, est une des composantes de l'opération immobilière du promoteur SEFRI-CIME PROMOTION dans le cadre du projet « Ilot Sémard ».

2. L'Objet

La ville de Saint-Cyr-l'École lance un appel à candidatures afin d'identifier un porteur de projet souhaitant investir dans la création et l'exploitation de cette micro-crèche.

- Annexes : Plans du projet

OBJECTIF

Cet appel à projet a pour objectif de proposer une offre d'accueil supplémentaire dans un quartier proche de la gare, permettant une répartition géographique de l'ensemble des places disponibles sur la commune de Saint-Cyr-l'École et ainsi de répondre aux besoins de garde des familles.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1. Modalités administratives et réglementaires

Le partenariat entre la ville et le candidat retenu fera l'objet d'une formalisation.

Le candidat sélectionné devra s'acquitter de l'ensemble des démarches réglementaires en matière de gestion de crèche collective, notamment de la demande d'agrément auprès du Département des Yvelines et des formalités auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

A ce titre, le candidat retenu s'engagera à se conformer à l'ensemble du corpus juridique régissant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), notamment :

- L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 des Services aux familles ;
- Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux Assistants maternels et aux EAJE ;
- L'arrêté du 31 août 2021 créant un Référentiel national relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;
- L'arrêté du 23 septembre 2021 portant la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

2. Modalités financières

L'occupation du local sera régie par un bail commercial dont la redevance sera déterminée selon la valeur immobilière estimative.

ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES PROJETS

1. Le Comité de sélection

Le comité de sélection comprendra notamment les représentants suivants :

- Madame le Maire ;
- l'adjointe au Maire chargé de la Famille et de la Petite Enfance ;
- l'adjoint au Maire chargé des Finances.

2. L'analyse des propositions

Les projets seront examinés :

- d'une part, sur la base de l'expérience du candidat en matière de gestion d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ;
- d'autre part, sur le projet dans sa globalité, le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement de l'établissement et le projet pédagogique du candidat.

DÉPÔT ET CONTENU DES DOSSIERS

1. Les candidats éligibles

Les candidats seront des professionnels de la Petite Enfance, personnes morales de droit privé (associations ou sociétés), ayant une expérience de la gestion d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

2. Le contenu du dossier et les modalités de dépôt

Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants :

1. Un descriptif du projet ;
2. Un budget prévisionnel de fonctionnement de l'établissement ;
3. Le projet d'établissement ;
4. Le règlement de fonctionnement de l'établissement ;
5. Le projet pédagogique tenant compte des spécificités dudit quartier ;
6. Les justificatifs attestant de l'expérience du candidat en matière de gestion d'établissement de la Petite Enfance.

L'appel à projet est publié sur :

- le site de la ville de Saint-Cyr-l'École ;
- le site « Acheteur » de la commune, Achatpublic.

Les candidatures seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>, au plus tard le **30 septembre 2023 à 12h00**.

Les dossiers devront être complets pour être examinés.

Tout dossier déposé après la date limite et l'heure fixée sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit.

ÉCHÉANCES ET QUESTIONS

- Du mois d'août au mois de septembre 2023 : publication de l'appel à projet.
- Date limite de dépôt des dossiers : le 30 septembre 2023 à 12h00.
- Octobre 2023 : traitement des candidatures.
- Novembre 2023 : jury des candidats.
- Septembre 2025 : ouverture prévisionnelle de l'établissement.

❖ Pour plus de renseignements, veuillez poser vos questions sur la plateforme « Acheteur » Achatpublic, à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>